



Supélec



Terui



Le programme
d'enseignement et de recherche
en coopération industrielle



Le programme d'enseignement

Un partenariat qui s'inscrit dans le long terme

Un partenariat garant de la qualité de l'enseignement et de la recherche à Supélec

Le partenariat avec les entreprises est, depuis toujours, au cœur du « système Supélec ». Garant de l'adéquation de l'enseignement et de la recherche de Supélec aux besoins des industries et des services, ce fort couplage se retrouve dans toutes les interactions possibles entre une école et une entreprise pour construire une coopération globale à long terme.

Ainsi Supélec a mis en place, dès 1986, un « programme d'enseignement et de recherche en coopération industrielle » (PERCI) formalisé par la signature d'une convention pluriannuelle garantissant aux entreprises partenaires une présence privilégiée au sein de l'Ecole. L'entreprise s'engage, en retour, à verser régulièrement un certain montant de taxe d'apprentissage ou de subvention pour contribuer au développement de l'Ecole.



Le Conseil de Coopération Industrielle (CCI) : une présence active des entreprises au sein de Supélec

Le CCI réunit deux fois par an les représentants des entreprises membres du PERCI dans un cercle où se reconnaissent les partenaires qui apportent un soutien significatif à Supélec. Il est composé, de manière équilibrée, de personnalités des entreprises, responsables des ressources humaines ou responsables scientifiques et techniques.

Le CCI est consulté et donne la vision des entreprises sur les grandes orientations stratégiques et projets de l'Ecole. Il est également un lieu d'échanges et de réflexion en commun.



Un approfondissement personnalisé du partenariat

Au-delà des clauses générales des conventions PERCI, Supélec offre à ses partenaires la possibilité d'approfondir leur coopération sur des aspects stratégiques ou confidentiels au moyen de conventions spécifiques portant sur les différents types d'activités de Supélec : formations initiale et continue, recherche, relations internationales...

Ces conventions définissent les domaines, les modalités et l'organisation de la coopération. Elles instituent une commission de coopération bipartite, dans laquelle chaque partenaire est force de proposition pour les actions à mener. En définitive, ces conventions établissent entre l'entreprise signataire et Supélec un partenariat stratégique global, à long terme, sur un ensemble de sujets d'intérêt commun bien identifiés.



Un partenariat gagnant pour les deux partenaires

Entreprise	Ecole
Prise en compte par l'Ecole de ses besoins actuels et émergents en profil d'ingénieurs	Adaptation de l'enseignement aux besoins des entreprises
Renforcement de son image et de sa présence auprès des élèves	Amélioration de l'orientation des élèves dans le monde socio-économique
Accueil d'élèves en stage de fin d'études afin de favoriser le recrutement	Amélioration de la connaissance des entreprises (technologies, enjeux...) résultant du suivi des stages d'élève par les enseignants-chercheurs
Ouverture sur le réseau de partenaires universitaires étrangers de l'Ecole pour son développement international	Orientation de sa stratégie et de son développement international
Aide au management des compétences par la formation continue	Orientation de son offre de formation continue
Démultiplication de sa capacité de veille technologique et d'innovation	Contribution à sa démarche prospective des sciences et des technologies
Fertilisation croisée (dans le respect des règles de non concurrence) et partage de certains coûts et risques de la recherche	Accroissement de ses possibilités de financement et partage de certains risques et coûts de la recherche

Quelques exemples d'actions

- **Mise en évidence systématique des entreprises** participant au PERCI dans les documents institutionnels de l'Ecole (brochures, serveur web...)
- **Diffusion prioritaire** auprès des élèves des offres de stage de 3^e année
- **Diffusion directe** aux élèves **des offres d'emploi**
- **Documentation institutionnelle et professionnelle** des entreprises mise en valeur dans **un espace PERCI** dans les bibliothèques des trois campus
- **Lien électronique** à partir du site web de l'Ecole vers le serveur de l'entreprise
- **Communication auprès des élèves** : séminaire d'entrée, club taxe d'apprentissage, réunions, affichages...
- **Interventions pédagogiques** par l'entreprise : conférences, séminaires, visites....



Les entreprises membres du PERCI

			
			
			
			
			
			
			
			
			

www.supelec.fr

Campus de Gif-sur-Yvette

3 rue Joliot-Curie
Plateau de Moulon
91192 Gif-sur-Yvette Cedex
Tél. : +33 (0)1 69 85 12 12
Fax : +33 (0)1 69 85 12 34

Campus de Metz

Metz Technopôle
2 rue Édouard Belin
57070 Metz
Tél. : +33 (0)3 87 76 47 47
Fax : +33 (0)3 87 76 47 00

Campus de Rennes

Avenue de la Boulaie
CS 47601
35576 Cesson Sévigné Cedex
Tél. : +33 (0)2 99 84 45 00
Fax : +33 (0)2 99 84 45 99

Pour tout renseignement

N'hésitez pas à nous contacter
Laurence PEGORIER
Tél. : +33 (0)1 69 85 12 75
e-mail : perci@supelec.fr

Perci